Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023

Mise en ligne le 10 mai 2023



# **DÉCISION DU PRÉSIDENT**

# N° 49 / 2023 DU 9 MAI 2023

M 57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS : VIREMENT DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2322-1 et l 2322-2,

Vu la délibération n° 121 / 2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Vu la délibération n° 171 / 2022 du conseil communautaire du 19 décembre 2022 autorisant le président de Laval Agglomération à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu la délibération n° 174 / 2022 du conseil communautaire du 19 décembre 2022 relative au vote du budget primitif 2023,

Vu l'arrêté n° 27 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de permettre le paiement d'opérations comptables avant le vote du budget supplémentaire,

### DÉCIDE

#### Article 1er

Le transfert de crédits suivant est autorisé :

| Objet                | Section        | Montant   | Chapitre | Nature | Fonction |
|----------------------|----------------|-----------|----------|--------|----------|
| Autres charges de    | Fonctionnement | - 5 000 € | 65       | 65888  | 01       |
| gestion courante     |                |           |          |        |          |
| Titres annulés sur   | Fonctionnement | + 5 000€  | 67       | 673    | 01       |
| exercices antérieurs |                |           |          |        |          |

## Article 2

Il sera rendu compte au conseil communautaire de la présente décision.

#### Article 3

Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation, Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez